

Votre facture d'électricité, comment cela fonctionne ?

Dans le marché libéralisé, les activités de production, de transport, de distribution et de fourniture sont séparées. Leur coût est clairement identifié désormais dans la facture au client. Il faut encore y ajouter les taxes et surcharges imposées en vertu des dispositions légales.

La facture se décompose de la manière suivante:

1. **Prix de fourniture (au kWh):** intègre le prix de production ainsi qu'une marge bénéficiaire pour le fournisseur. Les fournisseurs possibles: Electrabel, Luminus, Lampiris, Nuon, Essent, Belpower, Energie 2030, EDF,...
2. **Prix du transport:** tarif pour l'utilisation du réseau de transport national (haute tension pour l'électricité). La gestion des réseaux électriques est confiée à des **monopoles privés**: Elia pour l'électricité.
3. **Prix de la distribution:** tarif pour l'utilisation du réseau de distribution local. La gestion des réseaux électriques et de gaz est confiée aux gestionnaires de réseaux de distribution (GRD): l'électricité avec TECTEO.
4. **Surcharges et taxes:** prélevées par l'Etat fédéral et par la Région wallonne (pour financer des mesures de nature sociale, environnementale ou liées à la régulation).

L'élément sur lequel va jouer la concurrence entre les fournisseurs ne concerne donc que le point 1.

Les autres éléments sont, soit fixés par des dispositions légales (point 4), soit régulés/encadrés (point 2 et 3) et **seront identiques quel que soit le fournisseur.**

Le fournisseur, de son côté, est obligé de faire apparaître certaines données sur la facture, par exemple:

- La période couverte par le décompte.
- Le délai de paiement et la date d'échéance de celui-ci.
- Le nombre de kWh consommé pendant la période couverte.
- Le prix du kWh.
- Le coût de la procédure en cas de règlement tardif.
- Le numéro de téléphone du service à contacter en cas de panne due à un problème de réseau.

Comment choisir correctement son fournisseur ?

Des sites internet mettent à votre disposition un "simulateur tarifaire" qui vous permettra de comparer objectivement les offres qui vous sont faites par les différents fournisseurs. Vous pourrez ainsi choisir votre fournisseur en toute connaissance de cause. Les sites internet sont les suivants:

- site de la CWaPE (Commission wallonne pour l'énergie): www.cwape.be
- site de la Région wallonne: energie.wallonie.be/fr/simulateurs-et-comparateur.
- <http://www.monenergie.be/>
- <http://www.mesfournisseurs.be/>
- [Http://www.proenergie.be](http://www.proenergie.be) ou 085/71 42 00

Choisir son fournisseur vous permet d'économiser chaque année de l'argent. Le prix peut être tiré vers le bas en jouant avec la concurrence.

D'autres astuces ? Contactez-nous !



Cette rubrique est consacrée aux petits gestes du quotidien, aux astuces, permettant des économies d'énergie au sein du bâtiment. Elle est élaborée par 4 conseillers en énergie : Vincent BAQUET (Commune de Spa), Anne PONTEGNIE (Commune d'Aywaille), Cédric DELCOUR (Commune de Jalhay) et Pierre VERREES (Communes de Malmedy, Stavelot et Waimes).